

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

Affiché le 10 octobre 2024

Objet : PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers : 19 / En exercice : 18 / Présents : 16 / Votants : 18

L'an deux mil vingt quatre, le sept du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2024

Étaient présents : F. BREUZIN – C. TRICHARD – C. POUZARGUE – O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – C.CROTTET – I. MORETTON-FRAYSSÉ – D. FERLAY – A. BERGER – P. POILANE – J.J.DURANTIN – M. RIBIER – G. FLEURY – V. PASQUIER – PY. DUCREST

Excusés : H. DESTANDAU (pouvoir C. POUZARGUE) – P. GUIZE (pouvoir C.CROTTET)

Secrétaire de séance : PY. DUCREST

Les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2024.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – FIXATION DES DROITS DE PLACES

Monsieur le maire indique qu'il convient de fixer les droits de place pour 2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants :

Avec Branchement le mercredi	Sans branchement le mercredi	Occupation annuelle
Marc BOUVARD, Boucher : 136,70 €	Thierry ROUZIER, primeur : 50,75 €	BERENGUEL bar/restaurant: 160,14 €
Fromager/produits laitiers : 136,70 €	Mont'en selle (1x/mois) : 13 €	Pizza MAMA : 50€ (6/12 ^{ème})
	Samuel RICHER : 16,92 € (4/12 ^{ème})	Epicerie VIVAL : 100€
		Fleuriste : 50 € (6/12 ^{ème})

ASSURANCE CONTRE LES RISQUES FINANCIERS LIES AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurance statutaire proposé par le cdg69 à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de 4 années.

NOUVELLE TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE

La convention passée avec l'état pour la cantine à 1 € pour les familles modestes arrive à échéance.

M. le Maire propose de renouveler cette convention, et d'actualiser la tarification des repas au restaurant scolaire en proposant une tarification sociale à un euro pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1000 €.

L'état compense ces dépenses à hauteur de 3 € par repas et 1 € de bonus pour les communes respectant la loi Egalim, ce qui est le cas de notre restaurant scolaire depuis 2023.

APPROBATION DU NOUVEAU NOM DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Suite aux propositions formulées par les enseignants de l'école élémentaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de donner le nom « Paul Eluard » à l'école élémentaire de Saint-Laurent-d'Agnay

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de reconduire l'aide à l'école élémentaire à hauteur de 1850 € pour financer l'apprentissage du vélo et le passage de l'examen « Savoir Rouler A Vélo ». L'état subventionne cette action à hauteur de 50%.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir l'indemnité de gardiennage attribuée à Madame Annie BONNARD à hauteur de 84 % du plafond indemnitaire applicable à sa catégorie soit un montant de 422 € pour l'indemnité 2024.

AUTORISATION DE VISA D'UN ACTE DE SERVITUDE

Dans le cadre de l'aménagement de la grange de M. Lurin, l'acquéreur (TARLET invest) sollicite la création d'une servitude d'accès depuis le parking du bâtiment du centre bourg, ce qui a pour effet de supprimer une place de stationnement du parking communal, en échange de 4 places de stationnement sur le futur parking de l'acquéreur

A l'unanimité moins une abstention, le conseil municipal valide la création d'une servitude de passage liant la commune de Saint-Laurent-d'Agnay à l'acquéreur TARLET Invest.

CESSION DE TERRAINS A CONSTRUIRE - ROUTE DE SOUCIEU : DETERMINATION DU PRIX DE VENTE

Dans le cadre du projet de rénovation de la maison située route de Soucieu, la commune envisage de céder 2 terrains à construire afin d'équilibrer cette opération. 2 lots ont été constitués et mis à la vente.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide

- de réserver une suite favorable à l'offre d'achat reçue pour le terrain lot1 pour un montant de 180 000 €
- de réserver une suite favorable à l'offre d'achat reçue pour le terrain lot 2 et un terrain à rattacher au lot 2 pour un montant de 210 000 €.

AIDES A L'HABITAT - ADAPTATION ENERGETIQUE ET ADAPTATION A LA PERTE DE MOBILITE

Suite à l'évolution des aides de l'ANAH et de de la Copamo, il est nécessaire de revoir les aides à l'habitat proposées par la commune. Il est décidé à l'unanimité :

- D'appliquer le même règlement que la COPAMO pour l'aide à l'adaptation des logements à la perte de mobilité, soit une aide de 20 % du montant HT des travaux, avec un plafond fixé à 1 500 €
- Appliquer le même règlement que la COPAMO pour l'aide à la rénovation énergétique des logements, avec les plafonds suivants :
 - o 2 000 € pour des ménages à revenus intermédiaires ;
 - o 3 000 € pour des ménages à revenus modestes ;
 - o 4 000 € pour des ménages à revenus très modestes ;

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, conformément au code de l'énergie, il est nécessaire de lancer un appel d'offre pour nos marchés de fourniture d'électricité. Dans ce contexte, il est décidé à l'unanimité l'adhésion à un groupement de commande d'achat de l'électricité coordonnée par le SYDER.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR CONCOURIR AU FINANCEMENT D'UNE CLASSE DE DECOUVERTE EN ECOLE ELEMENTAIRE

Le Conseil municipal se prononce en faveur de l'octroi de 40 € par enfant pour le financement d'une classe verte des classes de CM1 et CM2 pour un effectif prévisionnel de 54 élèves soit 2 160 €

P. GUIZE, O. CONTRERAS et A. BERGER, dont les enfants sont concernés ne prennent pas part au vote.

QUESTIONS DIVERSES

> TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Les travaux sur le bâtiment route de Soucieu se poursuivent comme prévu, les cloisons intérieures sont bientôt terminées.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom route des Ronzières sont terminés, nous sommes en attente de la dépose des fils télécom et des poteaux.

Les travaux d'enfouissement chemin de la FOL débutent dans la semaine.

L'inauguration de la piste cyclable menant aux Platières est prévue le 19 octobre, une convergence vélos est organisée avec un départ à 10 h 15 de la place de la Mairie

> PERSONNEL

L'offre pour le poste de secrétaire général est pourvue par une personne qui est actuellement secrétaire général dans une petite commune de Savoie. Il commencerait le 1^{er} décembre

> DIVERS

Une panne sur le réseau cuivre d'orange a pénalisé les habitants de la commune durant une semaine suite à la coupure pour vol du câble cuivre qui alimente le village, entraînant la fermeture de l'Agence Postale. La mairie est reliée à la fibre depuis mercredi dernier pour la partie informatique, on reste sur le cuivre pour la partie téléphonie.

La directrice territoriale d'Enedis et notre député Jean-Luc Fugit, Président du Conseil Supérieur de l'énergie ont été reçu ce jour pour présenter notre opération d'autoconsommation collective sur le centre bourg.

Maryse Jolly adjointe en charge du CCAS dresse le bilan de la semaine bleue avec la visite de la Sicol, la randonnée et le quiz qui ont rencontré un vif succès.

Rendez-vous dimanche prochain à 11 h pour le rassemblement octobre rose place de la Mairie

La prochaine commission bâtiments aura lieu le 8 octobre à 20h30 à la mairie

Prochain conseil municipal : 4 novembre 2024 à 20h30 - Salle du conseil à la Mairie